

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion :
emploi et revenus pour tous asbl
Rue Philomène 43
1030 Bruxelles
Tél. 02.218.09.90.

Monsieur **Olivier MAINGAIN**,
Président du FDF,
Chaussée de Charleroi, 127
1060 Bruxelles

Bruxelles, le 21 février 2006

Monsieur le Président,

Concerne : revalorisation des rémunérations des assistants sociaux en Région bruxelloise

Le *Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous* associe en son sein des individus et des représentants d'organisations syndicales (dont la CNE, la CSC-Bruxelles ainsi que la FGTB Bruxelles) autour de l'objectif de lutter contre l'exclusion en élucidant, désignant et combattant les mécanismes qui la produisent.

Dans le cadre du suivi de notre campagne « *Des CPAS qui garantissent le droit à la dignité humaine* » lancée depuis juin 2006, nous souhaiterions vous interpeller sur la rémunération des assistants sociaux en Région Bruxelloise.

Nous estimons en effet que l'offre de bonnes conditions de travail aux personnels du CPAS est l'une des conditions nécessaires à la qualité du service qu'ils rendent. Ce n'est pas parce qu'ils s'adressent au quotidien aux personnes défavorisées qu'ils doivent eux-mêmes être moins bien traités.

Le travail difficile et délicat que les travailleurs en CPAS effectuent (tant le service social que les travailleurs administratifs) doit être pleinement soutenu et reconnu par les institutions, y compris au niveau des rémunérations.

Selon nous, la stabilisation des équipes et l'attrait de la fonction d'assistant(e) social(e) ne pourront s'opérer sans conditions de travail correctes (charge de travail permettant de réaliser un réel travail social, statutarisation, respect de la déontologie...), sans niveaux barémiques appréciables et sans dynamisation des équipes de travailleurs sociaux (formations continues systématiques et cohérentes...).

Nous avons donc noté avec grande satisfaction que nous avons été rejoints de façon assez précise sur le point de la revalorisation barémique par les Présidents des 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale qui, dans leur conférence de presse « *Les Nouveaux pauvres* » du 8 septembre 2006 ont formulé la proposition suivante :

« V. Personnel : Les CPAS souhaitent une revalorisation des barèmes spécifiques des assistants sociaux et des infirmières diplômées, barèmes à aligner sur celui des policiers qui ont le même grade d'études ».

Nous constatons en effet que la **rémunération d'un assistant social** (Echelle BH1 au 1/10/2005) en Région bruxelloise est de :

	Brut mensuel	Net mensuel pour un célibataire sans enfants
Rémunération de base :	1851 euros	+/- 1269 euros
Ancienneté 1 an :	1920 euros	+/- 1289 euros
Ancienneté 12 ans :	2268 euros	+/- 1420 euros

Tandis que la **rémunération d'un assistant social** (Echelle B1 au 1/11/2006) en Région Wallonne est de :

	Brut mensuel	Net mensuel pour un célibataire sans enfants
Rémunération de base :	2103 euros	+/- 1354 euros
Ancienneté 1 an :	2150 euros	+/- 1370 euros
Ancienneté 12 ans :	2500 euros	+/- 1528 euros

Enfin, la **rémunération d'un inspecteur principal spécialisé de police** (soit un policier de même grade d'études au 28/06/2006 – niveau 2+) est de :

	Net mensuel pour un célibataire sans enfants
Rémunération de base (M1.2) :	1.402 euros
Ancienneté 1 an : (M1.2)	1.450 euros
Ancienneté 12 ans (M3.2) :	1.942 euros

En outre, les inspecteurs principaux spécialisés de police bénéficient, en région bruxelloise, d'une prime annuelle de 670 euros bruts dès la première année et de 1.340 euros bruts après 6 ans d'ancienneté.

La rémunération nette des assistants sociaux bruxellois est donc d'environ 7% inférieure à celle des assistants sociaux wallons, alors qu'ils doivent assumer des exigences supérieures en terme de bilinguisme et que le nombre de dossiers à traiter par assistant social est généralement très largement supérieur en zone urbaine.

Cette même rémunération est par ailleurs de plus de 10% inférieure à celle des policiers de même niveau de qualification en début de carrière et de plus de 30% inférieure à celle-ci après 12 ans d'ancienneté, sans tenir compte de la prime spécifique dont les policiers bénéficient à Bruxelles.

L'ensemble des assistants sociaux sont donc bien discriminés par rapport aux policiers de même niveau de formation, et les assistants sociaux bruxellois le sont de surcroît par rapport aux assistants sociaux wallons.

Cette dévalorisation de la profession, en particulier à Bruxelles, nous paraît particulièrement négative pour le soutien de la motivation des agents, pour la stabilité de l'engagement dans la profession et donc in fine pour la qualité du travail social effectué.

Nous serions donc heureux :

- 1. de connaître la position générale de votre parti par rapport à la revendication, reprise par les Présidents de CPAS des 19 communes bruxelloises, « *d'aligner les barèmes spécifiques des assistants sociaux sur celui des policiers qui ont le même grade d'études* » ou sur l'alignement, dans un premier temps, de la rémunération des assistants sociaux bruxellois sur celle des wallons et d'une rémunération supplémentaire qui corresponde aux exigences spécifiques de bilinguisme;**
- 2. de connaître les initiatives que votre parti compte prendre, que ce soit au niveau communal ou régional, pour réaliser cette revalorisation des barèmes des assistants sociaux bruxellois.**

D'avance, nous vous remercions pour votre réponse écrite, à laquelle nous veillerons à donner la publicité la plus large. Nous avons en effet adressé la même question aux différents partis démocratiques représentés au Conseil de la Région de Bruxelles Capitale et nous publierons les réponses reçues dans un numéro de notre journal à paraître au mois d'avril.

Nous demeurons, Monsieur le Président, à votre entière disposition pour toute information complémentaire, vous prions d'agréer nos meilleures salutations et vous remercions déjà pour l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente.

Pour le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion,

Yves Martens,

Luca Ciccia,

Animateur

Vice-Président